NON à la révision de la Loi sur la chasse !

Votations du 17 mai. La révision de la Loi sur la Chasse et la Protection des mammifères et oiseaux sauvages LChP effectuée par l'ancien Parlement est inacceptable. Non seulement aucune nouvelle espèce menacée n'a été ajoutée à la liste des espèces protégées, mais en plus, trois lignes rouges ont été franchies : la liste des animaux protégés pouvant être régulées beaucoup plus facilemement peut être en tout temps complétée par le Conseil fédéral, la Confédération délègue la compétence de réguler les espèces protégées aux cantons – une aberration pour des animaux à grands territoires qui ne connaissent pas nos frontières – et il n'y aurait désormais plus besoin de prouver des dégâts pour autoriser le tir des animaux protégés. Ce retour au Moyen Age a conduit l'an passé les organisations de protection de la nature dont BirdLife Suisse à lancer un référendum qui a abouti en un temps record : 100'000 signatures récoltées dont 58'000 ont pu être déposées à la chancellerie. Le 17 mai, le peuple aura l'occasion de se prononcer. BirdLife vous recommande de voter NON à ce projet inacceptable. *François Turrian*

Menacée en catégorie vulnérable sur la liste rouge, la bécasse des bois est toujours chassable en Suisse.

Carl'Antonio Balzari

La loi existante (qui restera en force en cas de NON) suffiit et permet au besoin de tirer les castors causant des dommages conséquents et prouvés, après que des mesures de prévention aient été prises.

Pixnio

Un NON le 17 mai empêcherait de généraliser les tirs de loups en Suisse, sans même que des dégâts soient commis.

Michael Gerber

En cas d'acceptation de la loi, le héron cendré pourrait être ajouté sur la liste des espèces qu'il serait possible de réguler très facilement. Simplement parce qu'il mange du poisson !